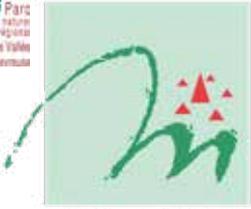


#165
MARS-AVR. 2025



LES MOLIÈRES BULLETIN MUNICIPAL

www.lesmolieres.fr



PATRIMOINE

Ysabel, de retour pour Pâques ?

• **ENVIRONNEMENT** : le point sur le risque **inondations**

• **MÉMOIRE** : le **Poste Parisien** des Molières

• **HISTOIRE** : il y a 110 ans, le **génocide arménien**

4-6 Retour sur images8-9 Travaux10-12 Le point sur le risque inondations14-15 À L'AFFICHE : l'agenda16-17 MÉMOIRE : le Poste Parisien18 L'eau potable avec le SIERC20-21 HISTOIRE : le génocide arménien22 Fini la cabane...24 Le Partenariat avec le TSQY26 À NOTER

Le bulletin municipal des Molières est **réalisé en interne et gratuitement** par des bénévoles.
Les publicités d'entreprises extérieures permettent de contribuer aux seuls frais d'impression.

LES MOLIÈRES BULLETIN MUNICIPAL www.lesmolières.fr

Directeur de la publication : **Jean-Paul GRUFFEILLE**
Rédaction et mise en page : **Florence HANNA** et **Yvan LUBRANESKI**
Impression : **Grenier**
Secrétariat de rédaction : **Louise SANON**

Ont participé également à ce numéro :
Frédérique PROUST, Morgane BELIN, Emmanuelle PERRELLON, Marc PRABONNAUD,
Alexandre VABRE, Pierre PRUNETTA, Mémoire au village, Jeannik MARCAULT, ainsi que
l'ensemble des distributeurs bénévoles de ce bulletin, et celles et ceux que nous
aurions oubliés : d'avance merci aussi à eux.

N°165
imprimé sur papier couché
demi-mat certifié PEFC 100%



Chers Concitoyens,

Voici un nouveau bulletin municipal qui revient sur les derniers événements de la commune et met à la Une la cloche Ysabel, classée monument historique, installée en 1620, qui a été descendue du clocher pour être restaurée dans un atelier campanaire en Anjou.

Du Mois du Doc fin novembre au loto de la Caisse des Écoles fin janvier, en passant par la Nuit de la lecture, le Cafconc', le repas des Aînés, le Noël des enfants ou encore le concert de Stonde di Piacè et celui des artistes ukrainiens, quelques images nous rappellent l'éclectisme des moments de culture et de convivialité dans notre village.

Le mois de février, malgré le temps assez médiocre, a vu se poursuivre les travaux d'entretiens du village et émerger un nouvel équipement au complexe sportif municipal : une aire de fitness. Un projet retardé par la lenteur administrative, mais il est là, qui vous attend, jeunes et moins jeunes pour améliorer votre condition physique.

Des travaux entrepris suite aux inondations d'octobre 2024 sont repris pages 10 à 13 dans l'article qui fait le point sur ce phénomène inhabituel mais traumatisant. Des travaux sont encore en cours afin de limiter les effets du ruissellement. Morgane Belin recense dans cet article les zones du village affectées par les inondations avec des images prises par votre serviteur pour que vous soyez tous témoins de la puissance de l'eau chez nous, sur un plateau et pas en fond de vallée !

Le sujet de l'eau, potable cette fois, est par ailleurs abordé dans un article qui fait le point sur le SIERC.

Vous aurez aussi l'occasion de plonger dans le passé pour apprendre les origines et l'histoire de la zone dite TDF, où se situe maintenant la Lendemain, grâce à un article de notre regretté Michel Lesieur sur le Poste Parisien, précurseur de Télé Diffusion de France (TDF).

Merci enfin à Pierre Pruneta qui nous rappelle un moment terrible du début du XXème siècle, à savoir le génocide arménien, extension de la première guerre mondiale.

Les mois de février et mars sont les mois pendant lesquels l'équipe municipale prépare le budget de l'année. J'en ai touché un mot dans l'éditorial du bulletin précédent (#164), mettant en avant les difficultés des collectivités territoriales face à un état centralisateur.

Le contexte politique et financier actuel rend l'exercice de plus en plus difficile et sans être pessimiste, j'ai bien peur que nous soyons à la disette en terme de financement de nos projets avec nombre de lignes de crédit (subventions) fortement réduites voire supprimées au niveau du Département, de la Région et de l'État. Il va nous falloir aller à l'essentiel. Pour combien de temps ?

Une dernière petite note concernant les outils de communication à votre disposition. Nous souhaitons faire de Panneau Pocket l'outil privilégié pour passer à la fois des alertes et des informations. Déjà 75% des foyers l'ont téléchargé aux Molières. Panneau Pocket est téléchargeable gratuitement sur votre smartphone, sans inscription et très simple d'utilisation.

Jean-Paul GRUFFEILLE
Maire des Molières



30 novembre : le Mois du Doc, diffusion de deux courts métrages

À l'initiative de **Florence Pleven**, conseillère municipale déléguée à la Culture, 2 courts métrages ont été diffusés dans le cadre du Mois du Doc, sur le thème de la relation père-fils avec "En bout de piste" par Nicolas Gayraud et "Le Temps de la moisson, Lettre d'un grand-père à son petit-fils" par Laurent Roth.



8 décembre : Concert piano-violon avec le duo ukrainien Bondarets au Paradou

Le duo Oléna et Uliana Bondarets ont interprété des chants traditionnels ukrainiens au piano et au violon, de Bach à l'Ukraine. Ce concert était organisé par **Les Amis de l'église**, cette dernière étant en travaux, ce fut exceptionnellement au Paradou.

10 décembre : Atelier de confection de Couronnes de Noël par les bénévoles de la Caisse des Écoles

Atelier organisé par la Caisse des Écoles des Molières en salle de garderie de l'école avec de nombreux parents motivés ! Avec la vente des couronnes de Noël, **nombreuses activités autour de l'école peuvent être financées**. Et comme d'habitude, un franc succès des ventes à la sortie de l'école ou devant la boulangerie : tout a été vendu !



14 décembre: Repas des Aînés au Paradou

Comme chaque année, les membres du CCAS sous la houlette d'**Emmanuelle Perrellon**, maire-adjointe aux Solidarités, mettent les petits plats dans les grands et accueillent nos aînés dans une salle décorée et une ambiance conviviale.

Cette dernière était garantie par **Yvan Lubrany**, notre ex-maire mais toujours chanteur, qui officiait en tant que tel avec un répertoire très varié. Les générations se renouvellent et nos pensées, entre deux moments de joie, allaient aussi vers celles et ceux qui nous ont quittés.



15 décembre : Spectacle de Noël

Ce traditionnel rendez-vous du dernier dimanche avant les vacances de Noël a permis aux enfants de découvrir cette année un **spectacle de magie À vos baguettes !** suivi d'un goûter et l'apparition surprise du Père Noël.

Frédérique Proust, maire-adjointe, était à la manœuvre avec les bénévoles du **Comité des Fêtes**, avec bonbons et chocolat chaud.

11 janvier : Chants et musique corses avec Stonde di Piacè

C'est déjà la troisième fois que ce groupe musical enchante notre village, sur proposition de **Pierre Pruneta**, d'origine Corse et bien connu des Moliérois. **Stonde di Piacè** a tenu encore la promesse d'un voyage dans la tradition musicale corse et les bénévoles du **Comité des Fêtes**, dont **Béatrice Agrawal**, présidente, ont même été sollicités pour s'essayer au chant avec eux, mais nous n'avons pas ici de son à vous restituer !





17 janvier : le Cafconc' avec Crache ton venin

Le groupe "Crache ton venin" a rendu **hommage au groupe "Téléphone"** avec un grand choix de succès interprétés avec talent. Retrouvez la **programmation des soirées Cafconc'** sur lesmolières.fr et dans l'appli *Panneau Pocket*.



24 janvier : Nuit de la Lecture à la médiathèque

Temps de lecture très appréciés par les participants, accueillis par les membres du **club de lecteurs** des Molières et des bénévoles **Lire et Faire Lire**.

25 janvier : Soirée Loto au Paradou avec la Caisse des Écoles

Le succès est toujours au rendez-vous et la **salle comble** pour le traditionnel loto de la Caisse des Écoles, le dernier samedi de Janvier. Merci à l'équipe de bénévoles pour l'organisation !



K-deau Fleurs

Toutes compositions florales
 Transmissions florales

Centre Commercial E. LECLERC
 GOMETZ-LA-VILLE
 01 60 19 10 40 / 06 16 43 60 40

Pompes
 Funèbres
CANO

☎ 01 64 91 24 83
 41 rue de Chartres
 91470 Limours en Hurepoix
 ☎ 01 85 87 20 33
 17 rue Charles de Gaulle
 91530 Saint Chéron
 eMail : pf@ludoviccano.fr

CHAMBRE FUNÉRAIRE
 Transfert Avant et Après Mise en Bière
 Permanence Téléphonique 24/7

POMPES FUNÈBRES
 Organisation d'Obsèques - Transport France et Etranger
 Crémation - Démarches Administratives - Contrat Obsèques

MARBRERIE FUNÉRAIRE
 Caveaux & Monuments - Gravure - Articles Funéraires

Habitat 12 91 141

**Assainissement
 Aménagement Urbain**

TRAVAUX PUBLICS DE L'ESSONNE

2, rue Hélène Boucher 91460 Marcoussis
 Tél : 01 69 01 10 44 Mail : tpe@tpessonne.fr www.tpessonne.fr

**RLE
 ELECTRICITE GENERALE**
 4, Rue de la Janvierrie
 91470 LES MOLIERES

Tel: 01.76.91.31.11
 Port: 06.08.68.69.01
 Mail: rle.elec@gmail.com

SAS CUSTODIO

Maçonnerie Générale
 Tous corps d'Etats
 Isolation Extérieure et Ravalement

01 64 94 68 72
 06 84 44 77 69
www.sascustodio.com

06 25 67 20 49

06 25 67 20 49

- Entretien et réparation de véhicules
- Dépannage de véhicules légers
- Enlèvement d'épaves gratuites avec certificat de destruction
- Achat de tout véhicule dans l'état

Thomas SIMON
 LES MOLIERES

**ATELIER
 A D A P**

ARCHITECTURE
 DÉCO
 ARTS PLASTIQUES

Permis de construire
 Maison neuve
 Extension
 Surélévation
 Réaménagement ext.
 Rénovation
 Décoration
 Atelier maquette
 Photographie

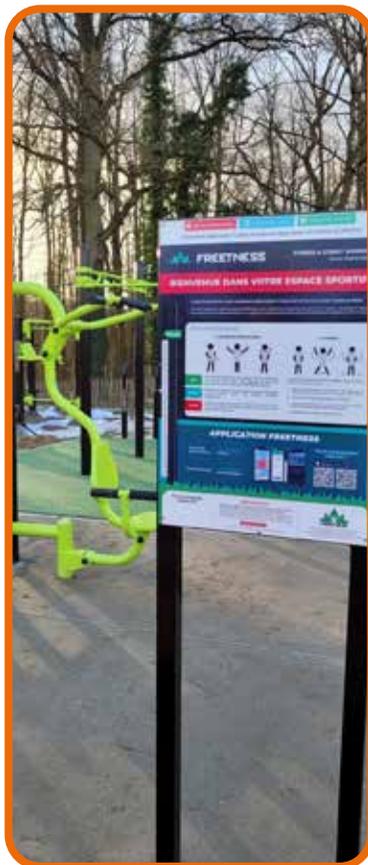
☎ 07 68 44 00 36
 ☎ ATELIER.ADAP@GMAIL.COM
 Diplômé Architecte d'État depuis 2010

Aire de fitness

Enfin ! La réalisation des projets, les élus le savent bien, met souvent un "certain temps", notamment lorsque l'on souhaite obtenir des financements, ce qui est le cas pour cette aire de fitness qui vient compléter l'offre au Complexe Sportif Municipal.

Merci notamment à **Guillaume Espinosa**, conseiller municipal délégué à la jeunesse, qui avait associé les jeunes des Molières au choix des caractéristiques de ce projet.

Ils sont, comme vous, encore assez jeunes pour l'utiliser dès les beaux jours revenus !



Travaux d'entretien

< Fossé rue de l'étang

Voir notamment les explications en page 10



Place de l'église >

Reprise d'une bordure en plantations



Restauration de la cloche Ysabel

Classée Monument Historique, la cloche "Ysabel" est partie dans les ateliers Bodet-Campanaire à Chollet (49) pour une **restauration complète** dans le cadre du programme plus large de restauration de l'église Sainte Marie-Madeleine.

Son retour est espéré pour les fêtes de Pâques.

La restauration de l'église est aussi un projet de longue haleine initié depuis plusieurs années et dont nous voyons enfin l'aboutissement !



Alpha immo

La meilleure adresse pour changer la vôtre

ACHAT • VENTE • LOCATION • GESTION LOCATIVE

4 agences

Limours, Saint Rémy lès Chevreuse, Dourdan et Briis sous Forges

1 cabinet de gestion

Des conseillers

expérimentés et passionnés

Plus de 30 ans d'activité et de réussite

ESTIMATION GRATUITE

Ouvert du lundi au samedi - 9h30-12h30 et 14h30-19h00 - access-immo91@orange.fr - 01 64 91 71 71

www.agence-alpha immo.fr

La commune des Molières, comme dans plusieurs départements, notamment ceux de l'Essonne et des Yvelines, a été touchée par les inondations des 9-10 octobre (tempête Kirk), puis du 17-18 octobre 2024. L'état de catastrophe naturelle¹ a été reconnu pour ces deux événements, ouvrant la possibilité aux habitants touchés de percevoir une indemnisation s'ils étaient assurés vis-à-vis des risques naturels.

Le contexte

La tempête Kirk qui est passée en Essonne s'est ajoutée à des sols déjà gorgés d'eau. « Le mois de septembre est celui qui a connu la plus forte pluviosité depuis 1986 », a rappelé le SIAHVY, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette. Cela a contribué à une situation sans précédent quand sont arrivés les 80 mm de pluie de la tempête Kirk, engendrant une crue de l'Yvette d'un niveau supérieur à celui de 2016, qui était pourtant qualifiée de centennale². Les calculs réalisés par le SIAHVY ont déterminé que la crue d'octobre 2024 était une crue d'occurrence 347 ans ! Non, il n'y a pas de faute de frappe !

Les secteurs touchés sur notre commune

Ce que nous avons observé sur la commune des Molières relève d'une concomitance de phénomènes bien connus dont seule l'ampleur est extraordinaire :

- ruissellement des parcelles agricoles du plateau des Molières,
- réseaux d'eaux pluviales saturés sur le plateau résultant en inondation des riverains,
- contribution aux inondations à Montabé, à Saint-Rémy-les-Chevreuse et le reste de la vallée de l'Yvette.

4 secteurs de la commune ont été touchés :

- Par débordement du Fonceau - secteur de Montabé

Le Fonceau ayant déjà débordé en 2016 puis 2018 et engendré des dégâts importants sur une habitation et la rue des Sources, des travaux ont été réalisés à l'été 2024

afin de redimensionner une buse et de créer un bras de délestage en cas de crue.

Ces travaux, pilotés par la commune, avec les supports techniques et financiers (coût total de 57 435 €) du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont été bénéfiques, puisque malgré le débordement du Fonceau en fin d'après-midi du 17 novembre, une seule habitation a vu son sous-sol recevoir environ 2 cm d'eau au lieu des 150 cm lors des inondations précédentes (2016 et 2018). Des ajustements dans les aménagements de lutte contre les inondations ont été réalisés après ces épisodes.



D'autres travaux sont envisagés sur le plateau du Fonceau en amont, pour stocker les eaux pluviales et permettre un écoulement différé des eaux vers la vallée.

- Par ruissellement³ des eaux pluviales depuis la plaine agricole

Rue des Peupliers : dans ce secteur ce sont 3 riverains qui ont été inondés.



Des contacts ont été pris avec l'agriculteur exploitant les parcelles contiguës au chemin communal de Pecqueuse pour étudier la possibilité de (re)créer un fossé (actuellement rebouché) pour canaliser l'eau issue du ruissellement vers le réseau d'eaux pluviales.

Rue de l'Étang / route de Roussigny : dans ce secteur, ce sont 6 riverains qui ont été inondés.

Ce secteur est connu de longue date pour son caractère inondable comme en témoigne la toponymie "rue de l'étang", emplacement d'anciennes mares et étangs visibles sur les anciens plans de la plaine.

Dans ce secteur, la construction de sous-sol était déjà déconseillée dans les documents d'urbanisme depuis les années 1970 (POS – Plan d'Occupation des Sols) puis dans le PLU - Plan Local d'Urbanisme.

Des travaux ont été réalisés par la CCPL qui a la compétence « fossés » pour le curage. Nous en avons profité pour faire un reprofilage des fossés et supprimer trois des accès à la parcelle agricole le long de la rue de l'étang car ceux-ci impliquaient la présence de buses qui gênaient l'écoulement de l'eau.

Au niveau de la route de Roussigny, les mêmes travaux ont été effectués en amont de l'entrée de la buse du Moullecrotte, côté droit de la chaussée en direction du domaine de Quincampoix.

Sur le côté gauche, la commune a commandé la remise en état des avaloirs situés dans la bande enherbée.

Rue de Cernay : dans ce secteur, ce sont 3 riverains qui ont été inondés car le fossé en pied de champs a été grignoté et comblé partiellement par les labours.



Chemin de Cernay : 1 sous-sol inondé par le ruissellement urbain.

À noter que ces secteurs avaient été désignés en 2022 par la commune comme soumis à inondation dans le cadre :

- d'une étude de cartographie de l'aléa inondation par débordement de l'Yvette amont et de ses affluents dans les départements des Yvelines et de l'Essonne réalisée par la préfecture ;
- de l'enquête menée dans le cadre des études "Ruissellement" et "Vulnérabilité du territoire aux inondations" (actions du PAPI⁴ Orge-Yvette) réalisée par le SIAHVY.

Le contexte réglementaire particulier des inondations par ruissellement

De nombreuses questions existent sur les limites et interfaces entre la maîtrise du risque inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement car **la problématique du ruissellement, agricole en particulier, ne relève de la compétence d'aucune entité liée à la gestion de l'eau.**

Elle reste donc de la compétence communale même si aucun texte de loi du Code Rural ou Code Général des Collectivités Territoriales ne traite du problème.

Sans attendre une réponse réglementaire, et en collaboration avec le Parc National Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le SIAHVY mène plusieurs études globales pour prioriser les actions sur les plateaux, avec l'objectif de développer la gestion à la parcelle et d'intégrer la gestion des eaux, qu'elles soient rurales ou urbaines, dans un même dispositif de gestion intégrée.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)⁵ en cours d'approbation prévoit d'ailleurs que soit structurée la compétence ruissellement et que des actions soient mise en place en faveur de la limitation des ruissellements sur les bassins prioritaires.

Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations : études, prévention, aménagements

Des réflexions sont engagées par la commune pour la réalisation d'aménagements permettant de réduire/gérer les ruissellements (création de mare, réintégration de haies, etc.). Le SAGE, qui devrait être approuvé d'ici fin 2025, prévoit notamment les dispositions suivantes (dont certaines devront être intégrées dans le PLU sous trois ans) :

- améliorer les pratiques agronomiques sur les bassins versants pour limiter les ruissellements et l'érosion des sols,
- identifier et préserver les éléments paysagers pour

¹ État de catastrophe naturelle : L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

² Une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition (dite période de retour) sur une année est de 1/100 en termes de débit.

³ Le ruissellement désigne l'écoulement des eaux à la surface des sols qui alimentent les cours d'eau. Il se produit lorsque l'intensité des précipitations dépasse les capacités d'infiltration et de rétention à la surface d'un sol. En milieu rural, facilité par les pratiques culturales et le déboisement des parcelles, il est la cause de l'érosion des sols et peut engendrer des coulées de boues catastrophiques ainsi que le transfert de polluants (engrais, pesticides) vers le milieu aquatique.

⁴ Programme d'action de prévention des inondations

⁵ Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification qui permet de guider les décisions des acteurs du territoire concernant l'eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques.

limiter les ruissellements et l'érosion des sols,

- intégrer et protéger les axes de ruissellement, les zones d'aléas ruissellement et les éléments paysagers inventoriés dans les documents d'urbanisme.

Par ailleurs le comité syndical du SIAHVY du 12 décembre 2024 a validé à l'unanimité la création d'un poste de chargé de mission prévention des inondations et réduction de la vulnérabilité.

Le SIAHVY a édité plusieurs flyers visant à la prévention du risque inondation.

<https://siahvy.org/publications>



La protection des biens par les habitants

Les études et travaux à programmer pouvant s'étendre dans le temps, il est recommandé aux habitants touchés par les inondations :

- d'adapter les zones susceptibles d'être inondées (revêtement de sol adapté, peinture résistante à l'eau, relèvement des hauteurs des prises électriques, pas de stockage de matériel de valeur au sol, etc.)

- de se munir de dispositifs de protection :
 - ⇒ clapets anti-retour pour éviter les remontées d'eaux pluviales dans les canalisations,

- ⇒ cloisons anti-inondation (ou « batardeau ») ou sacs anti-inondation,
- ⇒ pompe.

Malgré les travaux d'aménagement et d'entretien, il est impossible de garantir le risque zéro qui d'ailleurs n'existe pas.

La lutte contre les inondations, ou plus exactement la mitigation des conséquences de celles-ci demande la coopération de tous les acteurs du territoire.

- l'État pour mettre en cohérence les différentes réglementations, parfois orthogonales comme la préservation de la biodiversité, à laquelle nous ne pouvons qu'adhérer, et la sécurité des biens et des personnes,

- les agences de l'eau, les Régions et Départements et les Syndicats des Eaux pour, enfin, reconnaître les ruissellements agricoles comme ayant une contribution non négligeable aux inondations en fond de vallée et sur les plateaux agricoles afin de les intégrer dans les GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations),

- les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles et les agriculteurs exploitants de la commune pour revoir les pratiques agricoles en limites de champs mais aussi voir comment les aider dans la préservation des cultures en étudiant des solutions pour éviter l'inondation des champs,

- les communes avec l'aide des EPCI et de l'État pour l'investissement dans un minimum de matériel de secours, par exemple des motopompes,

- les riverains en mettant eux-mêmes en place des précautions simples et efficaces pour prévenir les risques d'inondation des sous-sols et éviter les dégâts conséquents.

Les événements d'octobre dernier ont causé des dégâts matériels, mais également du stress, de l'anxiété. Ils ont encore mis une fois en évidence la solidarité dans notre village.

Nous devons nous rassurer un peu car c'était un phénomène d'occurrence "347 ans", qui ne devrait donc pas se répéter très souvent.

D'ailleurs, le 25 janvier dernier, il a beaucoup plu sur des sols déjà gorgés d'eau et nous n'avons pas eu d'inondation.

Morgane Belin

Conseillère Municipale déléguée à la Transition écologique

Eon-Brunetti ASSURANCES
Toutes assurances particuliers & professionnels

158, Avenue du Maine
 75014 Paris
 01.43.22.73.10 / 01.43.22.74.34

10, rue de Gometz
 91470 Les Molières
 assurances-eon-brunetti.fr

ODES Organisation
 Prestation DJ
 Eclairage
 Sonorisation

Fabrice BONNAMY
 odes.78@pro.fr
 06 11 91 65 67

Franck COSSE
 odes.91@pro.fr
 06 11 46 14 86

www.odes-evenementiel.fr

bulles & cocon

Décoration d'intérieur - Home-Staging
 Expertise Feng Shui

Aurélie Hamers

www.bulles-et-cocon.fr 06.07.04.18.38

ARCHIVALO Architecture Intérieure
 Décoration
 Suivi de travaux

Elisabeth Dick
 elisabeth.dick@archivalo.fr
 06 63 43 37 86

PESSOA
 ELECTRICITE

STÉPHANE PESSOA
 06 63 83 79 08
 PESSOAELCTRICITE@GMAIL.COM

TRAVAUX D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DANS TOUS LOCAUX.
 N° SIRET : 84208432000017

Alexandra Lopez

Thérapie psycho-corporelle holistique
 Psycho-somatotherapeute certifiée, énergéticienne

14 place de la Maire
 91470 Les Molières

06.45.93.28.10
 alextherapie.fr

Climatisation • Électricité générale
 Installation, dépannage
 Entretien toutes marques

Sébastien TRÉMAUDAN
 06 19 36 72 99 | s.tremaudan@orange.fr
 25 rue de Boullay | 91470 les Molières



BROCANTE
du 1^{er} Mai

Retrouvez toutes les infos en temps réel
sur www.lesmolières.fr et sur Panneau Pocket

CONCERTS - DANSE - BAR - FOODTRUCK

LES VENDREDIS 19H30 - 23H30

Le Cafconc



HUGO LBS

LOCATION BENNES

gravas • ferrailles • encombrants • végétaux

Terrassement • Assainissement • VRD • Location pelle avec chauffeur

06 75 37 34 57 | 01 60 12 90 19 | hugo-philippe@orange.fr

25, rue de Boullay 91470 Les Molières



Le groupe « Mémoire au Village » publie un troisième témoignage, après l'histoire de la ligne du chemin de fer (voir BM n°164), écrit par Michel Lesieur, disparu en 2022.

"L'histoire du site de radiodiffusion des Molières commence en **Janvier 1932**, lorsque le « Poste Parisien » choisit ce lieu pour émettre ses programmes.

Le Poste Parisien avait été créé en **1924**, au dessus des immeubles du journal « Le Petit Parisien », fondé par Paul Dupuy. Ce Poste avait une puissance d'un demi kilowatt.

Désirant augmenter la portée de ses émissions, la "Compagnie générale d'énergie radio-électrique, Poste Parisien" décide de construire un émetteur puissant. Celui-ci devra être situé en hauteur, sur un terrain dégagé, pouvant être facilement approvisionné en électricité et en eau. C'est ainsi qu'un terrain de 25 ha, à 175 mètres d'altitude, est acheté aux Molières.

Bientôt, deux grands pylônes de 120 mètres de haut, peints en rouge et blanc et distants de 180 mètres, sont dressés et un bâtiment est construit. Le rez-de-chaussée abrite les alimentations en électricité et en eau et le premier étage les appareils d'émission.

Le matériel est fourni par la Société française radioélectrique.

Un câble souterrain relie l'émetteur aux studios de la station situés 116 bis avenue des Champs Élysées à Paris, à 36 kilomètres de là.

Par ce câble, les studios parisiens envoient les signaux basse fréquence reproduisant la parole ou la musique. Après modulation par ces signaux du courant à haute fréquence produit par l'émetteur, celui-ci passe par les très puissants amplificateurs de la station avant d'être envoyé à l'antenne.

La longueur d'onde de l'émetteur des Molières est de 328,20 Mètres soit une fréquence d'environ 959 kilohertz. Sa puissance est de 60 kilowatts, ce qui lui permet d'être entendu à Alger, à Tunis, à Casablanca et même à Beyrouth distant de 3500 kilomètres.

L'alimentation électrique est fournie par deux lignes aériennes provenant de deux sous-stations distinctes pour éviter les pannes.

Les émetteurs de grande puissance nécessitent une grande quantité d'eau de refroidissement car une partie importante de l'énergie électrique fournie aux lampes d'émission est perdue en chaleur.

Il se trouve que l'époque de l'installation du Poste Parisien est aussi celle de l'adduction d'eau aux Molières. Une canalisation relie la station à la vallée de Montabé et fournit l'eau indispensable.

L'inauguration officielle de l'émetteur du Poste Parisien a lieu aux Molières le soir du **25 Avril 1932** en présence de M. Paul DOUMER, Président de la République, et de très nombreuses personnalités...

Le Poste Parisien est une grande station populaire. Dans l'équipe d'animation, on trouve les noms de Robert Beauvais, Claude Darget, Jean Nohain, Claude Dauphin, Mireille, Max Régnier, Pierre Dac, Robert Desnos et les journalistes Maurine Bourdet, Georges Briquet et bien d'autres. De nombreuses vedettes s'y font entendre.

Le nombre de récepteurs de radio dans les foyers français est en pleine croissance : 4 millions en 1937 > 5,2 millions en 1939.

Le **25 Juin 1940**, les programmes cessent sur le territoire français, en vertu de la convention d'armistice.

Dès le 18 Juillet, les émissions reprennent aux Molières, mais cette fois c'est pour le compte de "Radio Paris".

Radio Paris est une radio allemande en langue française ; elle est dirigée par le docteur Bofinger et relève de la "Propaganda Abteilung in Frankreich". La petite ritournelle : "Radio Paris ment, Radio Paris ment, Radio Paris est allemand" résonne encore dans bien des oreilles.

Mi-Août 1944, « Fernsender Paris » cesse d'émettre. L'émetteur des Molières est devenu muet. Les Allemands l'ont fait sauter avant de battre retraite. Voici comment les enfants de l'école racontent l'événement dans le journal qu'ils publient : "Nous... des Molières", 24 Mars 1945 :

Le 14 août 1944, le personnel du poste se rendait à son travail habituel. Les Allemands leur dirent de retourner chez eux. Le soir à 10 heures on entendait les premières mines sauter. Et toute la nuit on en entendit encore.*

Au matin, il ne restait plus rien de ce qui avait été le Poste Parisien. Seuls la baraque en bois et le pavillon du gardien étaient debout.

Henri Anselmo, 13 ans et demi.

*Il semble que la date exacte soit le 16 août 1944.

La suite du récit sur le prochain bulletin !"

Michel Lesieur

LES MOLIÈRES IMMOBILIER

Ventes – Locations – Estimations
Maisons – Terrains - Appartements

7, Place de la mairie 91470 LES MOLIÈRES
Tel : 01 60 12 21 58 Mobile : 06 82 27 05 32

lesmolieresimmobilier.fr
contact@lesmolieresimmobilier.fr

Stéphane Freschi
Psychothérapie

Hypnose - Thérapie
Comportementale et cognitive

06 74 57 41 43
www.freschi.fr

14, place de la Mairie
91470 Les Molières

ENTRÉE LA POIRE
ET LE FROMAGE

www.entree-poire-et-fromage.fr

Produits locaux
et artisanaux

Tous les jours • Fromages • Légumes • Produits Frais

Du mardi au samedi
de 10h à 13h et de 16h à 19h30

Tél. 09 81 78 13 99

11 Grande rue
91470 LES MOLIÈRES

Frais et authentique !

cocciMarket
Les courses comme j'aime

10, Place de Mairie | 06 52 20 91 59

7j/7
8h-13h et 15h-21h






L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Cernay-la-Ville (SIERC), comprenant 6 communes : Les Molières, Boullay-les-Troux, Choisel, Senlisse, Cernay-la-Ville et Auffargis.

Des délégués de la commune siègent au SIERC.

Les activités sont déléguées à un opérateur, elles couvrent les missions :

- D'assurer la distribution de l'eau potable.
- De renouveler les équipements et d'en assurer la maintenance.
- D'améliorer le rendement du réseau via une politique de renouvellement des canalisations.
- De remettre en service le puits de Saint Benoît à Auffargis

Jusqu'au 31 décembre 2021, cette délégation était confiée à SUEZ.

À la fin du contrat, un appel d'offres a été réalisé et l'opérateur SAUR a été retenu comme le mieux-disant. La délégation a ainsi été confiée à SAUR depuis le 1er janvier 2022.

SUEZ effectuait les relevés des compteurs par télé-relève au moyen d'un véhicule passant dans les rues des administrés. SAUR a établi son contrat en prenant comme hypothèse que ce système était opérationnel. Dès 2022, SAUR a constaté que la moitié des dispo-

sifs de télérelève étaient inopérants. Pour avoir un état initial des consommations des usagers, les relevés ont été complétés en partie par un opérateur en 2022, bien que cela ne fasse pas partie des prestations de SAUR.

Depuis 2023, seules les télérelèves sont réalisées, ce qui explique pourquoi il n'y a pas d'agent qui se présente chez les usagers durant la période de relevé des compteurs.

Le reste des facturations est réalisé sur la base d'estimatifs. Cette situation n'étant pas acceptable dans la durée, le SIERC a demandé à SAUR de renouveler l'ensemble des compteurs des foyers des 6 communes, comprenant un dispositif de télérelève neuf.

Cette opération a été programmée sur le premier trimestre 2025. Ainsi, le relevé de l'été 2025 sera réalisé avec ce nouveau moyen et permettra de facturer en 2025 un volume au plus proche de la consommation réelle.

Concernant le montant facturé (coût du m³ d'eau), il faut faire très attention quand on compare avec les coûts de l'eau sur les communes voisines !

En effet, nos factures comprennent la fourniture de l'eau potable par le SIERC/SAUR ainsi que les coûts de l'assainissement opéré par le SIAHVY.

Ces deux postes sont bien identifiés sur les factures. Chez nos voisins, qui ne sont ni au SIERC ni au SIAHVY, les factures d'eau et d'assainissement peuvent être séparées.

Alexandre Vabre
Maire-adjoint à l'Environnement,
l'Urbanisme et les Mobilités

sous le Cèdre
CÉRAMIQUE CONVIVIALE

Offrez-vous une bulle de détente dans un atelier lumineux au coeur d'un jardin. Venez profiter des cours et stages de céramique que vous propose l'atelier Sous le Cèdre. Marie-Anne vous y accueille pour un moment convivial et créatif.

CONTACT
@souslecedre_atelier
contact@souslecedre.com
www.souslecedre.com
06 73 51 71 16
12 rue de la grande ferme, Les Molières

7 A POSER
M. BOUREL Emmanuel
18 Rue de la Butte
91470 LES MOLIÈRES
06 27 42 32 26
01 69 28 03 32
7aposer@orange.fr

TOUS CORPS D'ETAT

- Pose et dépose de cuisine (Montage, plans...)
- Revêtement de mur (peinture, placo...)
- Prise de mesure (devis, métré...)
- Réfection de salle de bain (faïence, peinture...)
- Revêtement de sol (carrelage, parquet...)

RÈVÈLE TOI COACHING
Accompagnement en visioconférence des cadres :
Gestion du stress - confiance en soi - équilibre de vie professionnelle et personnelle - reconversion professionnelle

Coach certifié
09 71 34 88 23
kelly.sebahpa@gmail.com

* Ensemble, faisons éclorre la meilleure version de toi même *

Millésime Coiffure

11, Place de la Mairie 01 60 12 39 78

M. FERREIRA à votre service
Tous travaux de
Jardinage et Bricolage

06 03 22 97 82
ferreiranunomanuel@gmail.com
possibilité paiement chèque emploi service

BOULANGERIE PÂTISSERIE

du mardi au dimanche midi (13h) :
6h45-13h / 15h30-19h30
9, Grande Rue 91470 Les Molières
Tél. : 09 84 51 15 37
laboulangeriesdesmolières@gmx.fr

Thierry Brunetti
Traiteur
Chef à domicile • Cours de cuisine

06 59 93 03 66
thierrybrunetti.fr
contact@thierrybrunetti.fr

ACML Bâtiment

L'accompagnement sur mesure pour tous vos travaux de valorisation et de confort.

Terrasse
Cuisine
Pièce de vie
Salle de bain...

Matthias ROBERT
07 88 46 08 75
contact@ACML-Batiment.fr

En ce début du 20^{ème} siècle, en 1915, le monde va connaître le premier grand génocide : l'extermination du peuple arménien par les autorités de l'Empire Ottoman.

Celles-ci vont profiter de la guerre de 14-18 mais aussi de la concurrence entre les puissances européennes désireuses d'étendre leur influence dans cette région d'Orient, pour perpétrer ces massacres.

Ce peuple arménien a toujours vécu dans un environnement de conflits d'affrontement entre les empires régionaux et les grandes puissances.

Au 19^{ème} siècle, l'Empire Ottoman connaît une phase de désagrégation avec la perte progressive de toutes ses possessions européennes dans les Balkans.

Les pays européens et surtout la Russie demandent des réformes pour les chrétiens de l'Empire Ottoman.

Le sultan Abdul HAMID refuse et une guerre russo-turque (1877) se termine par la victoire russe.

Par le traité de San Stéfano (1878), les autorités turques doivent procéder à des réformes sous le contrôle de la Russie.

Cette ingérence irrite le sultan, ce traité ne satisfait personne et le tsar doit faire quelques concessions d'où le congrès de Berlin (juillet 1878), les Ottomans promettent des réformes dans les provinces peuplées d'Arménie, sous le contrôle des pays européens.

Mais les autorités turques n'avaient aucune intention d'appliquer ces réformes (établissement d'une égalité entre sujets musulmans et non-musulmans). Le sultan prétextant que les Arméniens étaient sensibles aux mouvements d'émancipation, ce qui constituait une menace pour l'unité de l'Empire Ottoman.

En 1895-96 le sultan ordonne une série de massacres qui se solde par 200 000 victimes, c'est le prélude aux grands massacres de 1915.

Mais le pouvoir du sultan s'affaiblissant, par un coup

d'État (juillet 1908), un parti nationaliste "Union et Progrès" avec "les Jeunes Turcs" le remplace.

C'est lui qui va ordonner et organiser le massacre des Arméniens.

Pourtant, au début ces "Jeunes Turcs" suscitent un certain espoir avec quelques velléités de réformes et une modernisation de la vie politique.

Mais cela est de courte durée ; le parti "Union et Progrès" se radicalise, nationaliste et xénophobe, cela à la suite des défaites et aussi de l'amputation de territoires.

Une éventuelle autonomie de l'Arménie est perçue comme une menace et en mars-avril 1909 c'est le massacre d'Adana (30 000 victimes).

Le 2 novembre 1914, la Turquie rentre en guerre aux côtés de l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, c'est l'occasion pour les Turcs d'éradiquer le danger intérieur : la communauté arménienne.

La guerre favorise les milieux les plus radicaux qui contrôlent l'État et l'information. Le projet préconisé par le Comité "Union et Progrès", c'est l'exclusion de tous les sujets chrétiens de l'Empire, les Grecs et surtout les Arméniens.

Trois (3) hommes détiennent le pouvoir, le "triumvirat": Talaat PACHA ministre de l'Intérieur, Djemal PACHA à la Marine et Enver PACHA à la guerre.

La date du 25 avril 1915 marque le début du programme génocidaire.

- Exécution des élites de Constantinople (600 personnes).
- Extermination des Arméniens des provinces orientales (environ 1 million de personnes).

Après de meurtrières et épuisantes marches (beaucoup de victimes en chemin) les déportés sont dirigés vers les camps de concentration où ils sont éliminés systématiquement.

Le bilan du génocide est difficile à établir. Les études les plus fiables parlent d'une population de 1,8 million d'Arméniens. Les 2/3 ont été décimés, 600 000 ont été assassinés sur place, 600 000 dans les camps, 600 000 ont survécu au massacre, ils se sont dispersés dans le Caucase ou ont emprunté des chemins migratoires vers le Liban, la

Syrie, le Grèce, la France où ils arrivent à Marseille puis à partir de 1924 aux États-Unis (New York).

Après le conflit, des traités de paix sont signés. Le traité de Sèvres (Avril 1920) consacre le démembrement de l'Empire Ottoman, mais il ne sera ni ratifié ni appliqué car la situation va évoluer, Mustapha KEMAL qui a renversé le sultan prône le réveil de la Turquie pour en faire un État moderne.

Après la victoire de la Turquie sur la Grèce (1920-22), un nouveau traité est signé à Lausanne en juillet 23, la Turquie récupère toute l'Asie mineure, le problème des minorités est résolu, l'Arménie indépendante est rayée de la carte. Lausanne consacre la victoire de Mustapha KEMAL.

Dans ce nouveau contexte, tous les procès contre les responsables allaient être minorés.

Les principaux chefs du "Comité et Progrès" sont en fuite en Allemagne (pays allié qui a "fermé les yeux" face aux exactions).

Malgré des dizaines de procès locaux, les cours martiales se sont montrées bien clémentes : 3 pendaisons de simples exécutants, sinon prison, exil ou acquittement.

Les autorités Turques ont toujours fait preuve de déni, de négationnisme, ce déni constitue une constante qui perdure. Le discours officiel développe la thèse de la trahison des Arméniens car ils ont rallié les Russes, manipulés par l'extérieur ce qui consistait un danger pour la survie de l'État Turc.

On fait disparaître des documents compromettants, destruction d'une partie des archives.

Ce génocide a été longtemps occulté avec la propagande de l'État Turc désireux de persuader les grandes puissances et l'opinion publique qu'il était victime d'un complot.



La Turquie a été ménagée car depuis 1945 membres de l'OTAN, dans le camp atlantiste, c'est un "pion" pour la sécurité du front sud de l'Europe dans cette période de guerre froide.

C'est en 1965, commémoration du 50^{ème} anniversaire du génocide, que les Arméniens du monde se sont mobilisés pour la reconnaissance juridique du massacre avec la parution de brochures, d'ouvrages divers, de grandes manifestations, les recherches d'historiens et de juristes.

Le génocide a été reconnu par plusieurs pays dont la France en 2001 où la diaspora arménienne est importante (650 000), le 24 avril est la journée de commémoration du génocide.

L'intensification de la recherche historique a démontré la nature génocidaire de l'extermination.

Les jeunes générations ont pu prendre connaissance de cette tragédie puisque la question est abordée dans les manuels scolaires.

En Turquie même, des historiens et des chercheurs courageux s'efforcent d'établir la responsabilité de l'État unioniste dans les massacres mais ils sont souvent persécutés, emprisonnés, voire éliminés.

Leurs conclusions ont pénétré dans la société civile turque qui est en quête de vérité.

Il y a quelques années, un groupe de jeunes du village a construit avec dévotion et énergie une grande cabane dans les bois de la Cocquetière. Ils avaient même ajouté un étage.

Depuis, ils ont grandi et l'ont laissée "en héritage" aux générations suivantes avec une très belle note de transmission affichée sur place, donnant des consignes de respect de l'environnement et des personnes alentour ainsi que des règles de sécurité.

Nous avons eu la visite des gendarmes au sujet de cette cabane rappelant que la responsabilité de la commune est engagée car construite sur le domaine public.

Des habitants passant à proximité nous avaient avertis que de jeunes enfants, non accompagnés d'adultes, grimpaient dans la cabane, ce qui nous a conduit dans un premier temps à enlever l'étage de la cabane, par sécurité.

Depuis, nous constatons très régulièrement que la cabane est utilisée pour toutes sortes de rassemblements, parfois avec feu et consommation d'alcool. De plus, il n'y a pas d'entretien de la construction et avec le temps, surtout dans les bois, les liens de cordelette attachant les éléments de la cabane se détériorent et vont inéluctablement casser, causant des effondrements.

C'est donc un peu à contrecœur que nous sommes obligés de démolir cette cabane mais il en va de la sécurité de nos enfants.

Nous tenions à expliquer à ceux qui l'avaient fabriquée pourquoi nous sommes amenés à cette décision. Une fois de plus, il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté et le plaisir de construire des cabanes, mais celle-ci se limite à l'espace privé.

Dans l'espace public, les normes de sécurité s'appliquent et notre responsabilité est d'y veiller.

Jean-Paul GRUFFEILLE
Maire des Molières



Les Molières
Il était une fois
Il était une fois... des gîtes aux Molières
La cabane de Merlin et le Pressoir...
6, place de l'église * contact@lesmolièresiletaunefois.fr

Christophe Strohl
Thérapeute holistique
géobiologue

- Hypnose thérapeutique et spirituelle
- Soins énergétiques
- Thérapie psycho-corporelle

14 place de la Maire
91470 Les Molières

06.40.75.89.00
www.holistique.space

Restaurant **LE CHAT BOTTÉ**
Crêperie – Grill – Plats variés
2 salles & terrasse d'été
Repas d'affaires, baptêmes...

Tél. : 01 69 41 39 62

lechatbotte-restaurant.fr

Ouverture :
- mardi soir
- du mercredi au samedi
 midi et soir
- dimanche midi

LA FERME D'ARMENON
CHAMBRES D'HÔTES

Les Molières
01 64 91 00 45
contact@lafermedarmenon.com
www.lafermedarmenon.com

SASU E.S.D.
Mr SERAFIM Silvério
Peinture - Décoration - Rénovation
Revêtement Murs et Sols

33 Rue de Roussigny
91470 Les Molières

06.22.12.04.65
beiroserafim@hotmail.fr

VINS Philippe Barbey
1000 SAVEURS
Dégustations de vins, conseil et formations,
initiations et découverte du monde du vin,
gestion de cave, événements...

28, rue des Sources
91470 Les Molières

06 48 46 52 42
contact@vins1000saveurs.fr

Vins1000saveurs.fr

GÎTE DE CHARME
MEUBLE D'ANTIQUITES
DU MONDE

7 chambres jusqu'à 15 personnes,
un salon, une salle de réunion,
une salle à manger avec cuisine

91470 LES MOLIÈRES
+33 1 60 12 79 44
INFO@AUBOUTDUVERGER.FR

au PointBar
bistrot

8, Place de la Mairie ☎ 09 52 43 79 55

Ouvert du Lundi au Vendredi
8h-15h et 18h-20h (sauf lundi et mardi)

Restauration le midi
Plat du jour ou à la carte

Le Samedi service bar de 9h à 13h
Fermé le Dimanche

diners-concerts, événements sur demande

Dans le cadre de son partenariat avec le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines (Scène Nationale), la commune des Molières vous propose depuis plusieurs années, à tarif négocié dans le cadre d'une réservation collective, les spectacles majeurs de cette scène nationale.

Un livret de l'ensemble de cette saison se trouve à votre disposition en mairie à chaque rentrée de septembre.

Pour réserver, vous pouvez indiquer votre demande :

- par courriel à culture@lesmolieres.fr puis déposer votre règlement en mairie,

- ou déposer en mairie votre demande (nom, prénom, coordonnées, nombre de places) sur papier libre, accompagné de votre règlement.

Règlement exclusivement par chèque, à l'ordre du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Nombre de places limité !

Frédérique PROUST

Maire-adjointe à la vie culturelle,
sportive et associative

➔ à voir en avril-mai 2025



UP, Fouad Boussouf
Vendredi **11 avril** à 20h30
à Magny-les-Hameaux
(danse musique)

Surprenant duo pour violon et ballon rond !
Sous la houlette du chorégraphe Fouad Boussouf, un musicien et un performeur célèbrent le foo freestyle, cet art de jongler avec un ballon de foot de façon spectaculaire, devenu emblématique des cultures urbaines. Réjouissant !

Tarif 10 €



SONO IO, Circus Ronaldo
Vendredi **16 mai** à 20h30
à Trappes
(cirque, en famille dès 10 ans)

Bienvenue chez les Ronaldo, circassiens depuis... 7 générations ! Artisans d'un cirque tendre et subtil à la renommée internationale, Danny et Pepijn se racontent au fil de numéros riches de trouvailles mêlant musique et acrobaties. Entre Chaplin et Fellini, un duo père-fils qui touche au cœur !

Tarif 18 € et 12 € pour les moins de 16 ans

SURPRENEZ VOS INVITÉS
Churros sucrés, salés, nature ou accompagnés de sauces.
Mariages, anniversaires, fêtes privées publiques ou associatives.

06 60 67 68 13
Foodtruck - 4m x 2m

Taxi
LES-MOLIÈRES

Toutes gares, aéroports, scolaire, hôpital.
Conventionné Sécurité Sociale.

Matthias FERREIRA - 06 09 61 36 15
contact@taxi-lesmolieres.fr



Centre Équestre des Molières

- Pratique classique de l'équitation : dressage, saut d'obstacles, cross.
- Activités variées : enseignement du polo, école d'attelage...
- Nouvelle activité développée à la montagne (Savoie): en hiver **ski-joëring** et randonnées dans la neige, en été **raids** et **randonnées en montagne**.
- Le Centre équestre propose aussi ses attelages en **formule calèche pour tous vos événements**

+ d'infos :

01 60 12 22 21

contact@equitation-molieres.com

TRANSACTION - LOCATION - GESTION

CENTURY 21 LD Immobilier

7 AGENCES À VOTRE SERVICE

- LIMOURS
- SAINT ARNOULT EN YVELINES
- DOURDAN
- ORSAY
- MARCOUSSIS
- VILLEBON SUR YVETTE

ESTIMATION OFFERTE

01 64 91 14 54
ldlimours@century21.fr
6, Route de Chartres
91470 LIMOURS

➔ Des **infos et alertes** en temps réel avec **Panneau Pocket**

Téléchargez l'application Panneau Pocket pour avoir en temps réel des notifications (infos ou alertes) sur votre téléphone.

Facile : recherchez votre commune et ajoutez-la à vos favoris en cliquant sur le petit cœur à côté de "Les Molières".

Cet outil est désormais rattaché au Plan Communal de Sauvegarde car il permet une information par notification en temps réel, notamment pour les alertes (météo, coupures d'électricité, situations de crise...).

76% des foyers des Molières sont équipés, et vous ?



➔ **Jobs d'été**

Les candidatures pour des jobs d'été à la mairie des Molières sont ouvertes **jusqu'au 30 avril**.

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Envoyez votre CV et lettre de motivation en **précisant votre période souhaitée** : contact@lesmolières.fr

➔ **Permanences inscriptions brocante du 1^{er} Mai**

Matinées d'inscription les **samedis 5 et 12 avril de 9h30 à 12h**, en mairie (salle du conseil, à l'arrière)

Tarifs adoptés par le Comité des Fêtes :

4 mètres linéaires = 15 € (emplacement sans véhicule) / 6 mètres linéaires = 25€ (emplacement avec véhicule).

Règlement par CB, en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes.



➔ **Enquête vélo CCPL**

Enquête sur les services vélo dans la Communauté de Communes du Pays de Limours : votre avis compte ! Participez à cette enquête pour permettre à la CCPL de rendre la mobilité à vélo plus simple, plus sûre et plus agréable pour tous.

Prenez 5 minutes pour faire la différence !



Retrouvez toutes les infos actualisées sur lesmolières.fr et sur Panneau Pocket



MAIRIE

1, Place de la Mairie 91470 Les Molières **01 60 12 07 99**
contact@lesmolières.fr www.lesmolières.fr

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi 9h-12h

En dehors de ses horaires, vous pouvez prendre rendez-vous et être reçus, le lundi et le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi et le vendredi de 14h à 17h.

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

SAMU 15

MAISON MÉDICALE DE GARDE D'ORSAY

5 boulevard Dubreuil- Orsay (près de la gare RER d'Orsay) **Pour consulter il faut appeler le 15.**
La maison médicale de garde permet de consulter un médecin généraliste le week-end ou les jours fériés sans engorger les urgences des hôpitaux.

INFIRMIÈRES : SYLVIE PAROT 06 61 91 95 88

MARIÈME GUILBAUD 06 85 13 73 20

SYLVIE DOMINGOS | ESTELLE PANNETIER | LAËTITIA GUELLAUT 09 50 47 01 03

PHARMACIE : 11, place de la Mairie 91470 Les Molières. Tél. : 01 60 12 28 60

Ouverte tous les jours sauf le dimanche, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Avenue de Saintonge 91940 Les Ulis. Tél. : 01 88 10 05 90 / Courriel : mjd@paris-saclay.com

Lundi : 9h-12h et 13h30-18h45

Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h15



Comité
LES MOLIERES
des fêtes

LES MOLIERÈRES

BROCCANTE

du 1er Mai

43^{ème} édition

Toute la journée du jeudi 1er mai, 8h-18h
Buvette & restauration sur place

Petite fête foraine, pêche aux canards, stand de tir...
vente de muguet avec la Caisse des écoles
Atelier jonglage pour les enfants, Martine et son orgue de Barbarie



Inscriptions

les samedis

5 et 12 avril 2025